

Réunion relative à la préparation des Élections de 2014

Mercredi 14 mai 2014

Séance consacrée à l'architecture de la circulaire élections

Présidence de la séance par Christophe CASTELL, sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales.

1°) Observations sur le compte-rendu de la précédente réunion

Le PV de la réunion du 16 avril est approuvé. Celui de la réunion du 5 mai également, sauf pour FO qui adressera dorénavant ses contributions de manière écrite.

2°) Projet de circulaire

L'administration présente le document amendé des remarques faites lors de la dernière réunion.

Les points qui posent questions seront annotés et/ou modifiés et une nouvelle version de la circulaire sera renvoyée à l'ensemble des participants.

Les fiches 1 à 6 sont balayées en séance. Pour le reste de la circulaire, l'administration demande à chaque OS de bien vouloir envoyer ses éventuelles contributions par écrit.

Concernant les deux premières pages de la circulaire, signées par le secrétaire général, la CGT-culture souhaite que la partie de l'objet relative aux moyens soit modifiée par la phrase suivante : « déterminer l'allocation des moyens syndicaux ».

- fiche 1 : les cartographies

La CGT-culture rappelle son désaccord complet quant à la cartographie des CHSCT.

L'administration n'a pas d'arbitrage nouveau que celui qui a été rendu en février par le conseiller social.

- fiche 2 : le calendrier électoral

La CGT-culture souhaite que l'administration envoie un tableau actualisé des différentes structures du ministère avec, pour chacune, leurs effectifs et leur mode de scrutin.

L'administration s'engage à reprendre contact avec les structures qui avoisinent les 100 agents, afin de s'assurer de leur effectif précis pour déterminer leur mode de scrutin.

La CGT-culture considère que la date limite de réception du matériel de vote fixée au 26 novembre est trop tardive, notamment pour les agents de l'INRAP et du CMN. Cette OS considère qu'il est nécessaire de remonter cette date au 17 novembre pour les agents de ces deux établissements.

La CGT-culture compte intervenir auprès de la Ministre afin que celle-ci demande à la DGAFP une dérogation pour décaler la date de début de campagne électorale, fixée à 6 semaines avant le scrutin dans le décret du 15 février 2011 relatif aux comités techniques.

L'administration s'interroge sur les chances de succès d'une telle démarche et rappelle que de nombreux ministères avaient porté cette demande auprès de la DGAFP, qui ne l'a pas retenue.

L'administration est consciente du délai bref dont disposeront les agents pour voter et fera son possible pour chercher des marges de manœuvre dans ce calendrier contraint, notamment en imposant au titulaire du marché de router en priorité le matériel de vote CTM aux agents de l'INRAP et du CMN.

La CGT-Culture souhaite que soit inscrite dans le calendrier de la circulaire que les agents de l'INRAP et du CMN recevront leur matériel de vote au plus tard le 17 novembre.

FO est d'accord pour chercher localement des pistes de réflexion qui soient propres au CMN et à l'INRAP.

Par ailleurs, la FSU rappelle qu'il ne faut pas non plus que les agents reçoivent trop tôt leur matériel de vote, ce qui pourrait se révéler contre-productif (risque d'oubli par les agents du matériel).

L'administration ne peut pas s'engager sur une date de remise du matériel de vote qui ne serait pas réaliste mais va reprendre contact avec ces deux établissements afin de voir s'il est envisageable d'inscrire dans le calendrier une autre date que celle du 26 novembre.

La CGT-culture s'exprime ensuite sur la question du dépouillement et souhaite que celui-ci commence pour l'ensemble des scrutins le 5 décembre, soit le lendemain de l'élection.

FO n'est pas d'accord avec cette proposition de dépouillement sur plusieurs jours et souhaite que l'ensemble des urnes soient dépouillées dans la foulée du vote, sans interruption, pour des raisons de sécurisation des urnes. FO communique à ce propos à l'administration un courrier à l'attention de la Ministre, lui demandant d'organiser le dépouillement dès la clôture du scrutin.

- fiche 3 : les listes électorales

La CGT-culture souhaite que les agents des bibliothèques municipales classées soient intégrés dans le périmètre électoral du CTM.

L'administration rappelle que, ce sur point, la DGAFP a confirmé son désaccord pour faire voter au CTM du ministère d'origine des agents mis à disposition des collectivités locales. Elle rappelle par ailleurs que les agents concernés ne relèvent pas de corps gérés par le MCC.

La CGT demande par ailleurs à préciser, dans la circulaire, ce que recouvre le terme « agents de droit privé », au ministère.

L'administration répond qu'il s'agit des emplois aidés, et rajoutera cette précision dans la circulaire.

- fiche 4 : les candidatures

Le rôle du délégué de liste fait ensuite débat. L'administration rappelle qu'il est nécessaire, pour chacun d'entre eux, d'avoir une réactivité maximale en raison des nombreuses sollicitations probables lors du délai de rectification des listes.

L'administration rappelle ensuite que, concernant les originaux des candidatures individuelles, l'administration ne peut pas refuser une candidature au motif que l'original n'est pas transmis, mais doit exiger d'obtenir la version originale de l'ensemble des candidatures à la date limite de rectification des listes, soit le 30 octobre.

FO rappelle que, depuis la loi Madelin, un fax est considéré comme un original.

L'administration s'engage à étudier la question.

- fiche 5 : les moyens des OS

En ce qui concerne la question des HMI, l'administration a modifié le projet de circulaire afin que les moyens de chacune des OS pendant la campagne électorale soient garantis, notamment en ayant

la possibilité de tenir des réunions spéciales, en plus des HMI pendant cette période. Chaque agent est autorisé, en plus de son quota classique de HMI annuelles, d'assister à « une réunion d'une heure » pendant la campagne électorale.

La CGT-culture souhaite que la possibilité d'organisation d'HMI regroupées permettant aux agents d'assister à plus d'une heure par mois soit mentionnée.

- fiche 6 : les modalités de vote

Un débat sur la remise du matériel de vote s'engage.

FO souhaite que la remise du matériel de vote contre émargement soit généralisée.

La CGT-Culture pense que pour certains agents, comme ceux du CMN ou de l'INRAP, l'émargement est à exclure.

La CGT-culture pense également que la pratique de l'accusé de réception est à proscrire, mais qu'il faut utiliser le courrier suivi. L'ensemble des OS est d'accord avec cette position, sauf FO qui considère que la modalité de courrier suivi est complexe à mettre en œuvre (conventionnement avec la Poste).

L'administration propose de laisser une certaine latitude aux établissements publics pour que chacun s'assure en local de la bonne réception du matériel de vote (par émargement ou courrier suivi), notamment pour les cas où le vote a lieu par correspondance.

En conclusion :

L'administration envoie :

- **Le tableau des structures classé par effectifs et par mode de scrutin et le nombre de représentants dans chacune des instances.**
- **Les pré-listes électorales.**
- **La circulaire modifiée.**

Les organisations syndicales envoient :

- **Leurs éventuelles contributions écrites quant aux parties de la circulaire qui n'ont pas pu être étudiées en séance.**
- **Les statuts juridiques sous lesquels elles se porteront candidates.**

La prochaine séance du groupe de travail est programmée le 28 mai 2014 et sera consacrée à la poursuite de l'étude de l'architecture de la circulaire relative aux élections. Un point sera également fait sur l'ensemble des textes réglementaires relatifs aux élections qui doivent être pris avant l'été et inscrit à l'ordre du jour du CTM du 27 juin.

Les participants

Nom, prénom	OS représentées
Jean CHAPELLON	UNSA
Isabelle DUMOUSAUD	UNSA
Irène LEMARIE	UNSA
Yannick LAVESQUE	UNSA
Félix GUION-FIRMIN	FAC-FGAF
Marie-Josée ALYBERIL	FAC-FGAF
Arlette JACQUE	FAC-FGAF
Patricia FLEURY	SNAC-FSU
Benoît OLIVEAU	CNT-CCS
Sophie AGUIRRE	SUD-Culture Solidaires
Michèle DUCRET	CFDT-Culture
Bernard JOPEK	FIPMC-SAMUP
Pascal LE FLANCHEC	CFTC-Culture
Chantal MESLIN-PERRIER	CGC
Sophie MEREAU	CGT-Culture
Françoise PINSON	CGT-Culture
Christophe UNGER	CGT-Culture
Vincent KRIER	CGT-Culture
Thomas PUCCI	CGT-Culture
Monique GONTIER	CGT-Culture
Didier DURIEUX	SNAC-FO
Hector ABITBOL	SNAC-FO
Nom, prénom	Membres de l'administration
Christophe CASTELL	SRH
Estelle DENIS	BSDS
Mélanie PILON	BSDS
Anne-Claire RICHARD	BSDS
Sébastien DUFLOS	DGMIC
Kevin THIERY	Mission dialogue social DGPAT
Sophie DUPERON	DGA
Dominique FORAY	SRH / Bureau des Affaires Transversales
Thibault LOUSTE	SRH / Bureau des Affaires Transversales
Chantal PROSPERI	SRH / Bureau des Affaires Transversales

